

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/067/2007 – ÉFAI

7 juin 2007

Action complémentaire sur l'AU 61/07 (MDE 13/027/2007, 9 mars 2007) – Prisonniers d'opinion / Torture

IRAN	Esmail Javadi (h), journaliste, 31 ans	]
	Ebulfezl Alilu (h)	]
	Ramin Sadeghi (h)	] Défenseurs des droits culturels et
	Qahreman Qanbarpour (h)	] linguistiques de la minorité azérie
	Adel Allahverdipour (h)	]
	Jelil Qanilu, ou (nouvelle orthographe) Ghanilou (h)	]
	Safar Ali Khoini (h)	]
	Jafar Haqnazari (h)	]

---

Jelil Qanilu, ou Ghanilou, aurait été libéré une dizaine de jours après son arrestation à Zenjan, le 21 février, mais certaines informations indiquent qu'il a de nouveau été arrêté. Il faisait partie d'un groupe de 25 personnes arrêtées en raison de leur participation à des manifestations organisées à l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle.

Le 28 mai, sur le site d'actualités en ligne Advar, le frère de Jelil Ghanilou a déclaré que celui-ci avait de nouveau été interpellé la veille, à 22 heures.

Amnesty International ne dispose pas d'informations complémentaires au sujet de Jelil Ghanilou, qui pourrait être un prisonnier d'opinion, et s'inquiète pour sa sécurité. Il a été prouvé que la détention secrète favorisait la torture et les mauvais traitements en général. La détention au secret prolongée peut être considérée en elle-même comme une forme de châtiment cruel, inhumain ou dégradant.

Dans une déclaration intitulée « *Où sont Said Metinpour et Jelil Ghanilou ?* » publiée le 2 juin, le Mouvement national de l'Azerbaïdjan – Zenjan (Harakat-e Melli-ye Azerbaijan – Zenjan) a indiqué que les autorités n'avaient fourni aucune information au sujet du sort de ces deux hommes, pas même à leurs familles, et qu'elles exerçaient des pressions sur les journaux de Zenjan – en particulier *Mardom-e No*, qui avait tenté de rendre leur arrestation publique – afin que ces interpellations, ainsi que d'autres, restent secrètes.

La nouvelle arrestation de Jelil Ghanilou s'inscrit dans un contexte de manifestations qui touchent la plupart des régions à population azérie depuis fin mai. Elles correspondent au premier anniversaire des grandes manifestations du 22 mai 2006, dont beaucoup ont éclaté spontanément à la suite de la publication, dans un journal national, d'une caricature jugée insultante par de nombreux Azéris iraniens. Au cours des manifestations de mai 2006, 19 personnes (chiffre non confirmé) auraient été tuées et des centaines d'autres arrêtées.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Azéris d'Iran parlent un dialecte du turc. De confession musulmane chiite pour la plupart, ils constituent la plus importante minorité du pays et représenteraient entre 25 et 30 p. cent de la population. Ils vivent essentiellement dans les provinces du nord et du nord-ouest, ainsi qu'à Téhéran, la capitale. Leurs revendications en matière de droits culturels et linguistiques se font de plus en plus fortes ; ils réclament en particulier la mise en œuvre de leur droit, prévu par la Constitution, de bénéficier d'une éducation en turc azéri. Ceux qui œuvrent en vue de promouvoir l'identité culturelle et les droits linguistiques des Azéris inspirent de la méfiance aux autorités iraniennes.

Aux termes de l'article 15 de la Constitution iranienne, le persan est la langue officielle de l'Iran et « *les documents, courriers et textes officiels, ainsi que les manuels scolaires, doivent être rédigés dans la langue et l'écriture persanes* ». Cependant, ce texte précise également que « *les langues régionales et tribales peuvent être utilisées par la presse et les médias, ainsi que pour l'enseignement de leur littérature dans les établissements scolaires, pourvu qu'elles soient employées en complément du persan* ».

La Journée internationale de la langue maternelle est une manifestation annuelle lancée à l'initiative de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), tous les 21 février. Voir *Iran. Les minorités ethniques confrontées à une nouvelle vague de violations des droits humains* (MDE 13/020/2007, 26 février 2007, <http://web.amnesty.org/library/index/fraMDE130202007>).

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en persan, en turc azéri ou dans votre propre langue) :**

- déclarez-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Jelil Ghanilou a de nouveau été arrêté et fait actuellement l'objet d'une détention secrète ;
- engagez les autorités à permettre à cet homme de recevoir sans délai des visites régulières de ses proches et d'avocats qu'il aura choisis ;
- dites que si Jelil Ghanilou est détenu uniquement parce qu'il a exprimé ses convictions, Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion qui doit être libéré immédiatement et sans condition ;
- efforcez-vous d'obtenir la garantie que cet homme n'est pas victime de torture ni d'autres formes de mauvais traitements, et qu'il bénéficie de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

#### **APPELS À :**

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei, The Office of the Supreme Leader  
Shoahada Street, Qom, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [info@leader.ir](mailto:info@leader.ir) / [istiftaa@wilayah.org](mailto:istiftaa@wilayah.org)

**Fax :** +98 251 774 2228 (précisez : « FAO the Office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei »)

**Formule d'appel :** Your Excellency, / Excellence,

Président :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad

The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Téhéran, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [dr-ahmadinejad@president.ir](mailto:dr-ahmadinejad@president.ir)

ou *via* son site Internet : [www.president.ir/email](http://www.president.ir/email)

**Formule d'appel :** Your Excellency, / Monsieur le Président,

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi

Ministry of Justice, Ministry of Justice Building, Panzdah-Khordad Square, Téhéran, République islamique d'Iran

**Fax :** +98 21 3390 4986 (Merci de vous montrer persévérant)

**Courriers électroniques :** [info@dadgostary-tehran.ir](mailto:info@dadgostary-tehran.ir) (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « FAO Ayatollah Shahroudi »)

**Formule d'appel :** Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

Porte-parole du Majlis-e Shoura-e Islami (Assemblée consultative islamique) :

His Excellency Gholamali Haddad Adel

Majles-e Shoura-ye Eslami, Baharestan Square, Téhéran, République islamique d'Iran

**Fax :** +98 21 3355 6408

**Courriers électroniques :** [hadadadel@mailis.ir](mailto:hadadadel@mailis.ir)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 19 JUILLET 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*